




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-942**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206509-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) 2022 - CUISINE CENTRALE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE FROID INTENSE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA)

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) 2022 - CUISINE CENTRALE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE FROID INTENSE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA) - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Fin 2015, la Région a lancé une grande politique d'aménagement et de promotion de tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette nouvelle ambition a permis de renforcer l'attractivité en menant un aménagement du territoire régional harmonieux, équilibré et solidaire.

Ainsi, la Région a réarticulé sa politique d'aménagement du territoire autour d'outils tels que le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) qui s'adresse à toutes les communes régionales et les accompagnent dans le financement de leurs projets de rayonnement communal.

Afin d'améliorer le cadre de vie et le développement local, la vocation du FRAT est de regrouper et mettre en cohérence les soutiens que la Région accorde aux investissements en maîtrise d'ouvrage communale dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'équipement : aménagements d'espaces communaux, création ou réhabilitation d'équipements socio-culturels, touristiques ou sportifs...

Le taux d'intervention s'élève 30% maximum du montant HT du projet avec un plafond de subvention fixé à 200 000 €.

Afin de répondre plus efficacement et en proximité aux besoins actuels et à venir des administrés du territoire, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée dans une opération d'envergure de remplacement du système de froid alimentaire de la cuisine centrale.

Les équipements frigorifiques du froid alimentaire sont d'origine et certains gaz utilisés ne seront plus conformes pour des recharges liées à de la maintenance à partir de 2022, un stock de recharge est néanmoins présent sur site mais limité dans le temps, une étude en terme d'obligation réglementaire a été faite en octobre 2020 par le BE Ingeflux, en synthèse le rapport indique que l'installation est vieillissante, qu'en cas de panne du froid alimentaire le bon fonctionnement de la cuisine sera remis en cause, que les gaz utilisés sont pour certains interdits à partir de 2022, que les recharges avec d'autre gaz vont engendrer une perte de puissance de 10 à 15%.

Le projet consiste à passer au gaz CO2 et remplacer l'ensemble des équipements dans leur totalité : productions, liaisons et équipements terminaux. Une phase 2 du projet sera réalisée à l'été 2022, le coût estimatif de cette phase est établi à 900 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 900 000 € TTC soit 750 000 € HT.

COUT HT DE L'OPERATION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (FRAT)	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
750 000 €	200 000 €	550 000 €
<i>Taux de participation</i>	26%	74%

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région PACA un financement pour l'opération de remplacement du système de froid de la cuisine centrale à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) soit 200000 € pour un coût des dépenses estimées à 750 000 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Sud et tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2021-942 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) 2022 - CUISINE CENTRALE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE FROID INTENSE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA) -

Présents et représentés : 54
Présents : 43
Abstentions : 0
Non participation : 3
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 51
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

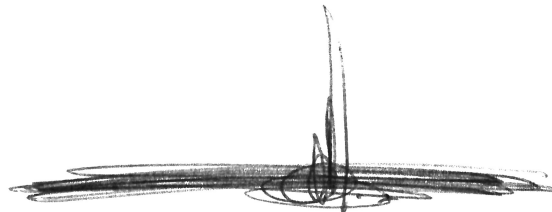
Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»